Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260123-2301202601111-DE

Annule et remplace la délibération
022-212203905-20260123-20260111-DE
Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois janvier à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 16 janvier 2026,

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LE PIVER Alan, LIBOUBAN Nicolas, BOBO Jeanne

Procurations : PERON Samuel à LE MEUR Daniel
LE GONIDEC Jérémy à LE PIVER Alan
LE COLZEER Magalie à Mme LE GRAET Karine

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 13

Secrétaire de séance : Delphine GRANAL

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2027 : ÉCLAIRAGE TERRAIN DE FOOTBALL,

Madame le Maire, informe que suite aux travaux de rénovation des éclairage publique du terrain des sports, une subvention au titre du contrat de territoire peut être attribuée dans la thématique de la transition écologique et énergétique. La commune peut solliciter une subvention maximum à hauteur de 70% du projet HT.
Le plan de financement pourrait être défini comme ci-dessous :

	Montant du projet	Subvention sollicité %
Contrat de territoire	3 535,00 €	19,01%
SDE	7 405,55 €	39,81%
Autofinancement	7 659,45 €	41,18%
Total	18 600,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter la subvention dans le cadre du Contrat de Territoire 2026 à hauteur de 19,01% du projet,
- d'autoriser Madame le Maire, à signer tous documents afférents à ce dossier,
- d'autoriser Madame le Maire à supporter toutes modifications du plan de financement.

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine